

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2008

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008 à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Retrait de la commune d'Aniane du S.I.E. de la région d'Aniane et changement de dénomination du syndicat :

Le Conseil prend acte de la délibération du Comité syndical fixant les conditions de retrait de la commune d'Aniane (passée en régime urbain) et de la proposition de la nouvelle dénomination « Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Clamouse ».

S'engage à l'unanimité à prendre une délibération concordante sous ces formes pour permettre au Préfet de valider le retrait d'Aniane du S.I.E. et la nouvelle dénomination du syndicat.

Demandes de subventions pour le curage des lagunes et l'aménagement de la Circulade :

Le Maire est autorisé à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des études et mesures relatives au curage des lagunes.

A une demande de Guy-Charles AGUILAR, Gilles COUGOUREUX précise que les lagunes à filtration végétale sont limitées à 800 éq. Habitants. Le maire ajoute que la technologie évolue en la matière et que l'étude envisagera la question.

Concernant l'aménagement de la Circulade (Rue de la Roque, Rue de l'Eglise, Impasse du Presbytère et Impasse du Moustique) le Maire expose au Conseil l'opportunité d'utiliser les services de la Communauté de Communes pour une maîtrise d'ouvrage déléguée. En effet, pour une rémunération de 2% du montant des travaux, la C.C.V.H. réalise le suivi administratif et technique de l'opération. Estimation : 350 000 € avec la Maîtrise d'œuvre. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'A.P.D. de 2005 dont une partie seulement a été réalisée (Avenue Gaston Brès).

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer un mandat de délégation de Maîtrise d'ouvrage avec la C.C.V.H.

Fixation des tarifs pour un Accueil Petite Enfance :

A partir de la rentrée scolaire 2008/2009, l'accueil du matin se fera de 7 h 30 à 8 h 50, le soir de 17 h 00 à 18 h 30 et ce les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI.

Calcul du coût de revient : 130 €/jour pour le personnel pour 30 enfants en moyenne ce qui ramène à un coût de 4,50 €/jour.

Application des tarifs : 2 € le matin et 2 € le soir où 3 € si matin et soir.

Ajouter 50% pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille.

Accueil le mercredi et les vacances scolaires (tarifs été)

Pour l'été 2008 ; 2 € pour une demie journée (matin ou soir) et 3 € pour la journée entière.

Alain ARNAUD est nommé régisseur des Recettes. Christine LANAVE ET Jocelyne KUZNIAK doivent remettre au régisseur l'état récapitulatif des recettes pour encaissement. Guy-Charles AGUILAR fait remarquer que la création d'un A.L.S.H. (Accueil Loisir Sans Hébergement) doit être votée en Conseil Municipal et doit recevoir l'aval des organismes de tutelle et de cofinancement.

A ce jour la procédure se poursuit.

Guy-Charles AGUILAR regrette de ne pas avoir été sollicité mais propose cependant de « porter » le dossier pour lui donner les meilleures chances d'aboutissement.

Rapport Centre Hérault :

Le rapport préalablement distribué à chacun des Conseillers présente le travail du Syndicat Centre Hérault en 2007 et fait information de l'obtention d'une norme ISO 14001 pour son compost. Rapport approuvé à l'unanimité.

Les conseillers soulignent que cette norme est difficile à obtenir et plus encore à conserver.

Contrats d'entretien des chaudières :

Le Maire présente une proposition de contrat d'entretien des chaudières avec ATOUT ENERGIES GIGNAC pour les trois chaudières (Ecole, Salle Polyvalente, Mairie).

Ce contrat s'élève à 1 339,52 € TTC/an ; il est approuvé à l'unanimité.

Une étude sur des solutions alternatives et modernes est envisagée sur proposition d'Yvan BURTIN.

Questions diverses :

Franck VIDAL fait information du fait qu'il n'y avait pas de manège à la fête ceci étant indépendant de la volonté du Comité des Fêtes et de la Mairie puisqu'un forain n'a pas tenu ses engagements.

Il demande à M ; Le Maire de provoquer une réunion avec les élus d'Aniane pour régler les problèmes de nuisances liés au fonctionnement de la carrière BIOCAMA d'une part, et d'autre part les opérations de réhabilitation du site qui sont pour l'instant inexistantes.

Devenir de la Poste à St Jean :

Monsieur le Maire fait part de l'existence d'un Comité de Soutien en faveur de la préservation du service public en milieu rural.

La municipalité de St Jean de Fos cautionne ce type d'action.

La séance est levée à 21 Heures.